



Saison 2021-2022

2^{ème} et 3^{ème} Divisions Fédérales

A) Objectifs du Défi Mozaïc Rugby – Crédit Agricole :

Récompenser les clubs œuvrant pour le développement du Rugby sur la Ligue Occitanie en fonction de critères préétablis.

Ne peuvent concourir que les clubs répondant aux obligations règlementaires fédérales.

- Valoriser l'engagement et des équipes H et F ;
- Valoriser les Ecoles de Rugby et leur importance dans leur bassin de vie ;
- Valoriser le nombre des éducateurs en formation ;
- Valoriser le nombre des arbitres et le recrutement ;
- Valoriser l'évolution des Nouvelles pratiques ;
- Valoriser les dirigeants et les bénévoles du club ;
- Valoriser les actions de cohésion sociale.

B) Principe :

- Attribuer un nombre de points en fonction de la réalisation des obligations règlementaires. La somme permettra d'établir le nombre de points supplémentaires ajoutés aux points du classement sportif.
- Etablir un classement pour les équipes de 2ème et 3ème Division Fédérale de la Ligue d'Occitanie en vue de récompenses matérielles offertes par le partenaire CRÉDIT AGRICOLE (pas de points supplémentaires).

C) Récompenses :

- *Clubs Fédéraux d'Occitanie :*

Récompenses par le partenaire du Défi MOZAÏC : Le CRÉDIT AGRICOLE.

D) Barème :

Barème des points attribués aux clubs en fonction des conditions suivantes :

Sportif :

- Réserve : **20 points** ;
- Equipe M19 : **30 points** par équipe (à partager si en rassemblement) ;
- Equipe M16 : **30 points** par équipe (à partager si en rassemblement) ;
- Féminines Séniors +18 : **10 points** par équipe (à partager si en rassemblement) ;
- Féminines Jeunes M18 : **30 points** par équipe (à partager si en rassemblement) ;
- Féminines M15 : **30 points** par équipe (à partager si en rassemblement) ;
- Participation Rugby à 7 : **5 Points** par équipe jeune et/ou sénior engagée en championnat Ligue Occitanie ;

- Rugby à 5 : **5 Points** si le nombre de licenciés « Rugby loisir sans plaquage » (RLOSP) est $\geq$ à 10.

Ecoles de Rugby :

- Min RG FFR (Art 350) : **20 points** + 5 pts par tranche de 15 licenciés sup
Maxi de 50 Pts par club.

- **Division Fédérales**

2DF : >= 30	20pts	2DF : >= 45	25 pts	2DF : >= 60	30 pts	2DF : >= 75	35 pts
3DF : >= 25		3DF : >= 40		3DF : >= 55		3DF : >= 70	
2DF : >= 90	40 pts	2DF : >= 105	45 pts	2DF : >= 120	50 pts		
3DF : >= 85		3DF : >= 100		3DF : >= 115			

- **Arbitres** : **2 pts par arbitre actif supplémentaire** aux exigences de la charte de l'arbitrage FFR. Les relevés seront faits au 31/01 suivant les chiffres et indications de la commission des arbitres de la LOR.
- **Educateurs** : Educateurs en Formation : **2 points** par éducateur en cours de formation (ECF) ; **1 point pour chaque éducateur d'équipes jeunes ou EdR formé et actif (attaché à une équipe jeune ou EdR du club ou du rassemblement). Maximum 21 pts.** Les chiffres seront relevés au 31/01. Les vérifications seront effectuées par les membres de la commission du « Défi Mozaïc » en s'appuyant sur les relais locaux.
- Nombre de « Dirigeants » suivant fiche club Oval-e.

2ème ou 3ème Div Fédérales	Nbre de pts
$\geq$ à 40	5
$\geq$ à 35	4
$\geq$ à 30	3
$\geq$ à 25	2
$\geq$ à 20	1
< 20	0

- Nombre de « Bénévoles » suivant fiche club Oval-e

2ème ou 3ème Div Fédérales	Nbre de pts
$\geq$ à 30	5
$\geq$ à 25	4
$\geq$ à 20	3
$\geq$ à 15	2
$\geq$ à 10	1

< 10	0
------	---

- **Participation à des actions sociales**

Si le club s'engage vers des actions de cohésion sociale telles que définies et soutenues par le programme de la FFR ou autre : 5 pts (Exemple : Service civique ; actions vers les quartiers prioritaires ; actions vers milieu scolaire ; 2S2C ; actions vers le sport adapté et l'handicap, etc...). Les déclarations d'actions devront être effectuées auprès de la commission du « Défi Mozaïc » avant le 31/01 de la saison en cours. Les critères seront vérifiés par les membres de la commission du « Défi Mozaïc » en s'appuyant sur les relais locaux.

Dates des vérifications :

Les vérifications seront effectuées par rapport à l'état au 31/01 de la saison en cours. Si certains critères ne peuvent être vérifiés au 31/01, la situation au 30/06 de l'année n-1 sera prise en compte dans la mesure du possible. En cas d'impossibilité totale, le critère sera banalisé pour tous les clubs au titre de la saison. La décision en reviendra à la commission du « Défi Mozaïc ».

E) Egalités pour le classement des récompenses en 2^{ème} et 3^{ème} Divisions Fédérales

Classement des clubs en fonction du nombre total de points obtenus sur les catégories jeunes :

- ✓ M19 Garçons
- ✓ M16 Garçons
- ✓ M18 Filles
- ✓ M15 Filles

En cas de nouvelle égalité le classement sera établi en fonction de l'effectif de l'Ecole de Rugby des clubs à départager.